



PRISE DE POSITION DE THOMAS VELLACOTT

Une mesure crédible de l'impact

L'investissement à impact positif aide à réaliser les objectifs de développement durable – à condition toutefois qu'il tienne ses promesses.

Production d'énergie, agriculture, industrie, mobilité: la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) engendre une profonde transformation des modèles d'affaires vers un plus grand respect du climat et de la nature. Des opportunités attrayantes s'ouvrent pour les banques, les gérants de fortune et les assurances. Les fonds durables sont en plein essor et la concurrence augmente entre les places financières. Selon les vœux du Conseil fédéral, la Suisse doit devenir une référence en matière de finance durable.

Pour y parvenir, les sociétés financières doivent se retirer des industries polluantes et miser sur les investissements dits «à impact positif». Comme lors de la révolution industrielle du XIX^e siècle, de nombreuses solutions d'avenir sont aujourd'hui développées non pas par de grandes entreprises, mais par de jeunes sociétés. Or, ces dernières rencontrent bien souvent des difficultés pour accéder aux capitaux, en particulier lorsqu'elles ont leur siège dans un pays émergent ou en développement. Si l'investissement à impact fait beaucoup parler de lui, il ne représente encore qu'une part modeste des investissements.

Deux points faibles

Cette prudence n'est guère étonnante: la plupart des produits à impact positif proposés dans le domaine de l'environnement ont deux gros points faibles.

Premièrement, l'impact d'un investissement n'est pas quantifié et comptabilisé de manière suffisamment cohérente. Les informations concernant la contribution d'un placement aux ODD restent souvent superficielles et ne permettent pas de mesurer les effets concrets des déci-

sions d'investissement. Une telle analyse est exigeante, mais des méthodes existent. Or, la plupart des produits d'investissement à impact ne contiennent aujourd'hui aucune information concrète en la matière.

Deuxièmement, l'impact environnemental se réduit souvent aux émissions de CO₂, occultant ainsi d'autres aspects importants. Le changement climatique et la perte de biodiversité sont étroitement liés et doivent être traités conjointement.

Seuls des écosystèmes suffisamment vastes et intacts peuvent capter les quantités de CO₂ qui pourront contribuer à stabiliser le climat. De même, seuls des écosystèmes fonctionnels peuvent jouer leur rôle en matière de protection contre les crues ou d'épuration des eaux.

L'investissement à impact a une belle carte à jouer. Une collaboration entre les prestataires de services financiers, les hautes écoles, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales est toutefois nécessaire pour que la Suisse soit en mesure de réunir la gamme de compétences nécessaires et devienne un pôle de référence en matière de finance durable. La volonté d'éviter l'écoblanchiment est également essentielle, de manière à ce que les prestataires de services financiers présentent clairement les conséquences de leurs investissements à impact, tant sur le climat que sur la biodiversité.

Thomas Vellacott est directeur général du WWF Suisse, à Zurich.

Les prestataires financiers doivent présenter clairement les conséquences environnementales.